



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 septembre 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY ; MM. BRISSON, COULON, GAURAT, LAROCHE, PICAULT.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 4 juillet 2024 ;
- SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais :
 - . Bilan synthétique de sa mise en œuvre ;
 - . Echanges sur la démarche et le calendrier prévisionnel de sa révision ;
- Projet de coopération LEADER sur la compensation carbone ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Calendrier prévisionnel de la démarche de concertation territoriale régionale ;
- Animation pour le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2024-2027 ;
- Avis sur la mise en œuvre d'une phase 2 de la démarche de restauration collective ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence pour cette réunion de rentrée, Mme BEVIERE accueille Mme QUESNEY, Cheffe du Bureau de l'ingénierie territoriale à la Sous-préfecture de Pithiviers, qui remplace Julie KARCZEWSKI depuis cet été.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture des deux pouvoirs reçus :

M. COULON donne pouvoir à Mme BEVIERE,

M. GAURAT donne pouvoir à M. ROUSSEAU.

La Présidente propose de respecter une minute de silence en hommage aux deux collègues décédés, Michel PICARD en août et Jean-Claude BOUVARD en septembre, deux élus qui ont fortement marqué le territoire de leur empreinte.

M. BOURGEOIS souhaite y associer un hommage à M. BESNARD, ancien maire de Charmont-en-Beauce, dont les obsèques auront lieu lundi à Autruy-sur-Juine.

Pour que Mme QUESNEY puisse faire connaissance avec les membres du Bureau, Mme BEVIERE propose de faire un tour de table.

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- Restitution de l'évaluation Leader 2014-2022,
- Avis sur le projet de modification du SRADDET,
- 4 dossiers de demande de financement CRST.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Bilan synthétique de la mise en œuvre du SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

Mme BEVIERE rappelle que le SCoT doit être révisé, pour tenir compte des différentes lois promulguées depuis la révision intervenue en 2019, et de la modification du projet de SRADDET.

Avant d'engager cette démarche de révision, le PETR doit présenter et valider un bilan du SCoT.

La Présidente passe la parole à Amandine TEMPLIER, cheffe de projet développement durable et SCoT.

Amandine rappelle, dans un premier temps, les pièces qui composent le SCoT en vigueur, voté en octobre 2019 (le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD -, le Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO).

Elle présente ensuite une synthèse du bilan du SCoT depuis son approbation.

- **Evolution démographique et armature territoriale** : on note un ralentissement du développement démographique, donc les orientations du SCoT ne sont pas atteintes (74 000 habitants d'ici 2039). En parallèle, on constate que l'armature territoriale n'est pas totalement suivie, avec une progression qui reste forte dans les communes rurales, et avec un renforcement du pôle central de Pithiviers grâce aux villages périurbains. Les pôles structurants se développent selon les scénarii du SCoT. L'évolution de la population est plus forte dans les communes en limite de territoires et à proximité des pôles attractifs (Orléans, Etampes notamment). En termes de classes d'âge, les enfants et les jeunes restent importants en %, mais avec un fort taux de départ au moment des études supérieures. L'indice de vieillissement est élevé, bien que plutôt stable. Les personnes de plus de 65 ans sont donc très représentées. La taille des ménages continue de diminuer et avoisine les 2,3 personnes.
- **Habitat** : l'évolution du parc est en-deçà des scénarii du SCoT, puisque le nombre de logements construits par an est de 200 environ, contre 300 logements/an envisagés. Le logement individuel poursuit sa diminution. Le collectif ou le groupé restent stables. La vacance continue sa progression (9,2% en 2020 contre 7,8% en 2008), alors que le SCoT souhaitait sa régression.
- **Consommation foncière** : 467 hectares ont été consommés depuis 2011 ; de ce fait, la consommation d'espaces d'ici 2031 devrait tendre vers 234 hectares environ. 59% des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sont à destination de l'habitat, 27% pour les activités et services. Le taux de consommation d'ENAF pour l'habitat est plus élevé dans les communes rurales. La consommation foncière selon l'utilisation des données brutes de l'IGN indique que la tache urbaine a progressé de 102 hectares environ depuis 2020, surtout sur la période 2020-2022 (74 hectares).
- **Conclusion** : un bilan contrasté, avec pour certains critères des trajectoires respectées ou quasi conformes aux SCoT de 2019, d'autres faiblement suivies. Le taux de croissance démographique est à la baisse depuis 2018, il avoisine le taux de 0,5%/an (et non pas 0,72%). La tendance au vieillissement de la population et les changements dans la typologie des ménages soulignent la nécessité d'adapter les politiques de logement et de santé pour répondre aux besoins évolutifs de la société. L'objectif de stabiliser la vacance n'a pas été atteint. Il est nécessaire de favoriser la réhabilitation des anciens logements, ou le renouvellement urbain, malgré tout l'application du SCoT a permis de consommer autrement, en favorisant des projets peu consommateur d'ENAF, notamment par la réhabilitation de friches. L'installation des énergies renouvelables et les actions menées en matière de climat, air, énergies renouvelables ont permis d'atteindre les objectifs fixés. La mobilité reste un défi à organiser. Plus globalement, le SCoT n'a pas bloqué les projets.

Une seconde partie propose de partager les pistes de processus pour la révision du SCoT, tout en prenant en compte les obligations réglementaires (ordonnance de modernisation des SCoT, loi Climat et résilience).

Le prochain SCoT sera composé des pièces suivantes :

- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC),
- D'annexes, dont un diagnostic, une analyse de la consommation des espaces, une évaluation environnementale.

Le décret territorialisation du 20 juillet 2023 précise le délai d'intégration des objectifs de réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme. Pour les SCoT, le nouveau délai est fixé au 22 février 2027.

Ce délai ne pourra pas être tenu. Le calendrier prévisionnel qui est présenté ensuite le démontre. A ce jour, il est envisagé une approbation du SCoT en mars 2028. Une bonne partie de l'année 2026 est « bloquée » en raison des élections municipales, dont la nouvelle gouvernance au PETR découle (il est envisagé une phase sans décision politique entre février et septembre 2026).

Réflexion sur la révision du SCoT :

- Validation du planning prévisionnel proposé par le PETR (mars 2025-mars 2028),
- Processus de révision prenant uniquement en compte les nouvelles obligations réglementaires,
- Pas de fusion du PACET et du SCoT,
- Démarche de concertation simple.

Ainsi, le prochain SCoT répondra aux nouvelles exigences législatives et réglementaires, assurera la cohérence avec les autres documents de planification, dont le SRADDET, adaptera le territoire aux évolutions territoriales (changements démographiques, économiques, environnementaux, énergétiques), afin de garantir sa pertinence et sa capacité à répondre aux besoins actuels et futurs de la population du Nord Loiret, affermera la cohérence territoriale et renforcera sa durabilité et sa résilience.

Mme BEVIERE remercie Amandine de sa présentation et du travail accompli.

Le bilan sera soumis pour validation au Comité syndical le 7 novembre prochain. Le rapport complet et ses annexes seront envoyés aux élus quelques jours auparavant.

Les membres du Bureau n'émettent pas de remarque particulière sur le bilan présenté en Bureau. Ils valident à l'unanimité la proposition de calendrier et de contenu de la révision du SCoT.

Projet de coopération LEADER sur la compensation carbone

Mme BEVIERE passe la parole à Amandine TEMPLIER, qui rappelle en introduction l'historique de la démarche, dont l'atelier organisé par le PETR fin 2023.

A terme, l'objectif est d'accélérer la diminution de l'empreinte carbone du territoire grâce à l'accompagnement et au financement, en circuit court, de projets de transition écologique.

A ce jour, il reste quelques freins à lever, dont l'accompagnement des acteurs économiques et agricoles. C'est ce que vise le projet de coopération envisagé avec d'autres territoires, dont l'association Terre et Cité située au sud de la région parisienne, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, le Pays du Mans, l'agglomération Cœur d'Essonne, le Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ou le Pays Vallée de la Sarthe.

La coopération envisagée via le programme LEADER permettrait de travailler des actions individuelles et collectives, avec un financement par des fonds européens.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité le principe de poursuivre le travail sur le thème de la compensation carbone.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a cinq dossiers à étudier, dont deux pour des véhicules électriques.

« Chronos, une machine à remonter le temps ». (Réf. dossier 00040580). Association Les Compagnons de la Châtellenie.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme PAILLOUX, Maire de Yèvre-la-Ville, qui présente brièvement le projet et ses objectifs.

Le village de Yèvre-le-Châtel, classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France », accueille chaque année en moyenne près de 100 000 visiteurs.

Le projet vise à installer, dans une des salles de la forteresse, plus précisément dans la salle du premier étage de la tour sud-est, un ensemble vidéo-numérique.

Dans cette salle hexagonale d'un peu plus de 20 m², il sera assez aisé de plonger les spectateurs dans une ambiance immersive. La salle comportera un ensemble d'écrans de grande taille et à haute résolution, ainsi que d'autres de taille plus modeste, et de plusieurs sources sonores directives. Les personnages principaux seront vus de près, en pieds, et seront à la même échelle que les spectateurs.

Chaque « saynètes » aura une durée de 3 à 4 mn et sera diffusée en continu.

Le projet « Chronos » est inspiré de la machine de H.G. Wells. A l'entrée de la salle, un dispositif (ressemblant à un appareil ancien de commande de vitesse de bateau) permettrait de faire varier l'espace-temps en sélectionnant une période de l'histoire du village (et de l'histoire de France) et, ainsi, de prolonger (et de renouveler), en remontant le temps, la découverte du site.

Un bruitage accompagnerait le fonctionnement de cet appareil de façon à rendre audible le changement d'époque.

Le projet « Chronos » permettra de mettre en scène des souvenirs historiques attachés au village de Yèvre-le-Châtel. Un personnage clef échangera avec d'autres protagonistes. Leur dialogue, vif, campera une situation historique facile à interpréter par les spectateurs.

Les saynètes seront réalistes et respectueuses de l'Histoire. Leurs scénarios permettront de garder le public en haleine et il est important que quelques traits majeurs de l'époque soient retenus par les spectateurs. En fin d'épisode, un court texte pourra présenter sur l'écran principal la suite ou les conséquences de l'instant relaté.

Pour stimuler la décision de visiter chez les nombreux promeneurs, il est ainsi envisagé d'installer un élément visible de l'extérieur qui intrigueraient en signalant la présence de l'attraction. Il pourrait s'agir d'une fumée sortant d'une archère avec un son mystérieux, voire d'une horloge qui se mettrait à tourner, rapidement, à l'envers. Cet effet serait déclenché par le commencement de l'une des saynètes dans la tour.

Dans un premier temps, cinq à six saynètes seront proposées.

Ce projet innovant ne vise pas seulement à accroître la fréquentation touristique de la forteresse mais a également pour objectif d'améliorer son accessibilité à des personnes en situation de handicap. Dans cet esprit, il est prévu de faire traduire les dialogues des personnages en langue des signes par une structure faisant appel à des sourds ou malentendants. En bas de chaque écran, des interprètes en langue des signes figureront dans des incrustations et permettront (ce sera une première) de proposer sous une forme relativement ludique une véritable animation historique et culturelle à un public de déficients auditifs.

Dépenses éligibles du projet :

- Installation vidéo et son ;
- Prestation artistique (coordination, cachets, scénographie) ;
- Traduction langue des signes ;
- Flyers 3 langues.

Avis favorable de la Direction Tourisme de la Région Centre-Val de Loire en date du 26 juin 2024.

Coût HT du projet : 56 000,00 €

Coût HT éligible : 54 628,00 €

Subvention régionale sollicitée : 13 600,00 €, soit 25 % des dépenses éligibles. Transfert de 13 600 € depuis la mesure 03 « Création de locaux d'activités ».

Mme PAILLOUX ne prend pas part au vote. Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Création de liaisons cyclables Quartier du Parquet » (Réf. dossier 00041250). Commune du Malesherbois.

La commune du Malesherbois souhaite engager un projet important de renouvellement urbain, dans le quartier du Parquet à Malesherbes.

Le projet vise à revoir l'ensemble des cheminements piétons, vélos, routiers et leur interaction et hiérarchie, rénover les éclairages publics et améliorer le paysagement global du quartier, en qualité et en quantité.

A terme, le quartier deviendra beaucoup plus accessible aux vélos, car les voies douces seront développées dans chacun des espaces. Les voies douces étant bien délimitées de la zone voiture, la sécurité des usagers sera renforcée.

Autant que possible, les surfaces seront perméables.

Les éclairages sont éteints la nuit, entre 23h et 5h du matin, depuis septembre 2022.
5% des heures travaillées le seront dans le cadre de clauses d'insertion.

Nature des dépenses faisant l'objet de la demande :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Travaux de voirie
- AMO
- Publicité

Coût HT du projet : 1 634 342,34 €.

Coût HT éligible : 154 972,38 €.

Subvention régionale sollicitée : 77 400,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles. Transfert de 13 800 € depuis la mesure 23-1 « Requalification de friches urbaines ».

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Travaux d'aménagements pédagogiques permettant l'accueil des publics sur la zone humide de Châtillon-Tinville ». (Réf. dossier 00039197). SMORE.

Le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE) assure les missions de la GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne, des sources jusqu'à la commune du Malesherbois. Les unités hydrographiques concernées sont :

- L'Œuf de sa source au confluent de la Rimarde – FRHR93A
- Le ruisseau de la Varenne – FRHR93A-F4501000
- L'Essonne du confluent de la Rimarde au confluent de la Juine – FRHR-93B
- La Rimarde de sa source au confluent de l'Essonne – FRHR94
- Le ruisseau de la Petite Rimarde – FRHR94-F4511000
- Le Ruisseau de Martinvau – FRHR94-F4518000.

La surface de bassin versant gérée par le syndicat est d'environ 550 km² et comporte 267 km de cours d'eau selon les données BDTOPO.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur 54 communes et 4 Communautés de communes.

La présente demande de subventions concerne la réalisation des travaux d'aménagements pédagogiques programmés à proximité du site du Moulin de Châtillon (commune d'Ondreville sur Essonne) et sur le marais de Tinville, d'une surface de 10 ha, sur la commune de Briarres sur Essonne.

Rappel du contexte :

Le marais de Tinville s'intègre dans un vaste réseau de roselières jalonnant la vallée de l'Essonne, constituant à l'échelle nationale la plus grande roselière non rattachée à un étang. Ces roselières constituent un maillon essentiel de l'un des deux axes majeurs de migration de l'avifaune entre les vallées de la Seine et de la Loire. Elles offrent une aire de reproduction et d'hivernage pour de nombreuses espèces comme la bécassine des marais, le râle d'eau ou encore les sarcelles. Les roselières de l'Essonne sont également un site de nidification d'importance majeure pour la conservation du busard des roseaux espèce en danger critique d'extinction en Région. Le site est cogéré par le SMORE et la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, selon un plan de gestion commun orienté vers la conservation de la faune et de la flore.

Au niveau du Moulin de Châtillon, l'Essonne présente un lit perché, rendant difficile sa continuité latérale. En 2012, une échancrure dans la berge de l'Essonne et un fossé d'alimentation ont été créés pour favoriser la remise en eau du marais, mais des dysfonctionnements hydrauliques perdurent. En effet, le dispositif ne permet pas de contrôler le flux d'eau entrant ou sortant du marais. Cela induit une mise en eau permanente des terrains sans période de ressuis, ce qui impacte les milieux, rendent difficiles les opérations d'entretien et peut également provoquer un effet drainant sur des années plus sèches.

La mise en place d'un dispositif de contrôle du débit sur le bras d'alimentation permettra de restaurer le marnage annuel de la zone humide.

Le moulin de Châtillon est par ailleurs voué à l'accueil du public au travers de la découverte d'un ancien moulin restauré par l'association ASAMEC. Il accueille également une antenne de la Ligue de l'enseignement du Loiret. Le site est relié au sentier de Grande Randonnée N°32 qui constitue un des itinéraires des chemins de Saint-Jacques de Compostelle (Voie de Tours). Le GR32 suit la vallée de l'Essonne et assure une liaison douce entre les différents sites pédagogiques mis en place par le SMORE : Marais du Moulin de la Porte (Estouy), Zone humide de Chantaloup (Dadonville), Parc de Bellecour (Pithiviers) et Zone humide des Pâturaux (Chambon la Forêt).

Les aménagements feront un complément idéal des travaux d'accessibilité déjà réalisés, sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Ondreville/Essonne « Création d'un sentier d'interprétation et d'un observatoire de la faune au Moulin de Châtillon et mise en place d'un accès libre » (cf. dossier CRST 2016-2022 n°00002586).

Le projet programmé pour 2024-2025 porte sur l'amélioration de la fonctionnalité hydraulique du marais de Tinville, par l'installation d'un ouvrage de régulation des eaux, et sur la création d'un sentier pédagogique en lien avec la muséographie du Moulin de Châtillon, mais le dossier de subventions concerne uniquement les travaux d'aménagement pédagogiques. Les travaux de restauration du marais font l'objet d'un financement régional dans le cadre du CTEC Essonne amont et sont co-financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département du Loiret.

Le sentier pédagogique sera tourné vers la découverte de la roselière, de sa faune et de sa flore. Il sera implanté en berge rive gauche de l'Essonne, depuis la passerelle existante du Moulin de Châtillon sur une longueur de 120 m vers l'amont. Le franchissement du fossé d'alimentation du marais se fera par une passerelle installée au niveau de la vanne levante. Un observatoire en bois sera installé à l'extrémité du sentier. Deux panneaux pédagogiques seront mis en place en complément des trois déjà installés sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Ondreville sur Essonne.

Dépenses retenues :

- Aménagements pédagogiques et d'accueil du public :

Sentier en copeaux

Observatoire fermé

Passerelle piétons

Panneaux pédagogiques : conception, impression et supports

Coût HT du projet : 28 956,40 €.

Coût HT éligible : 28 956,40 €.

Subvention régionale sollicitée : 23 100,00 €, soit 80 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Acquisition d'un véhicule électrique ». CC Pithiverais Gâtinais.

La CC Pithiverais Gâtinais vient de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique, modèle Berlingo Van Fourgon, en remplacement d'un véhicule diesel.

Coût HT du projet : 31 708,16 €.

Coût HT éligible : 31 708,16 €.

Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 €, soit 13 % des dépenses éligibles (forfait).

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Acquisition d'un véhicule électrique ». Commune du Malesherbois.

La Commune du Malesherbois souhaite acquérir un véhicule fonctionnant à l'énergie électrique (DACIA Spring) pour la Police Municipale.

Le véhicule pourra être rechargé sur une borne de rechargement acquise par la collectivité en 2017, avec les financements TEPCV.

Coût HT du projet : 15 721,30 €.

Coût HT éligible : 15 250,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 4 000,00 €, soit 26 % des dépenses éligibles (forfait).

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel de la démarche de concertation territoriale régionale

Mme BEVIERE passe la parole à Mme SAUTREUIL, élue régionale, qui évoque la volonté de la Région d'aller vers plus de territorialisation de son action. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre d'une concertation territoriale à l'échelle de chacun des 25 bassins de vie.

Ces bassins de vie sont des espaces de référence pour traduire les priorités régionales et les confronter aux besoins des acteurs locaux. La concertation se fait à l'échelle des PETR le plus souvent.

Celle-ci a pour objectifs de mieux rendre visibles les actions déjà portées et accompagnées, renforcer la cohérence des interventions, tous champs confondus et pas uniquement pour le CRST, de projeter et partager des orientations stratégiques de développement, et questionner les engagements des acteurs en présence.

A terme, il sera produit une convention d'objectifs et de moyens, sur des domaines tels que l'économie, l'environnement et la transition énergétique, les transports, la formation professionnelle, l'orientation, la culture, l'éducation, etc., donc à la fois des dispositifs volontaires ou de droit commun.

Trois grandes étapes se dérouleront successivement, entre janvier et juillet 2025 :

- Groupes de travail techniques,
- Réunions de concertation politique avec les élus,
- Concertation élargie avec les acteurs locaux, dont ceux de la société civile, Conseil de Développement Territorial par exemple.

Mme MAYSTRE précise que le CRST est un dispositif parmi d'autres, et que la concertation territoriale ne vise pas uniquement ce contrat. Pour ce dernier, un bilan à mi-parcours sera réalisé, probablement au cours du second semestre 2025, ce qui permettrait de prendre en compte les débats plus généraux de la concertation territoriale.

David VOYER confirme ce calendrier prévisionnel pour le CRST.

Animation pour le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2024-2027

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, qui indique que, malheureusement, la démarche de CTEC ne voit pas d'avancée. Le PETR n'arrive pas à finaliser son recrutement, depuis 2 ans désormais. Deux profils se sont avérés correspondre aux besoins, mais par deux fois, les postulantes ont abandonné leur candidature.

Faute d'animation, le PETR s'est tourné vers la chambre d'agriculture du Loiret pour animer le projet de « réseau de reliquats azotés ». Les autres actions, directement fléchées dans le CTEC, n'ont pas pu être mises en œuvre. Pour autant, d'autres actions portées sur d'autres dispositifs (SAGE, PCAET...) permettent de travailler sur la qualité des eaux et la préservation des milieux.

Mme BEVIERE rappelle que les actions et le poste d'animation du CTEC sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) à hauteur de 80%.

Avis sur la mise en œuvre d'une phase 2 de la démarche de restauration collective ;

La Présidente rappelle que la phase 1 de ce projet avait pu se mettre en place au bénéfice d'un financement provenant de la compensation agricole, en l'occurrence du groupe QUARTUS, en lien avec l'aménagement de la zone d'activités de Boisseaux.

Cette première phase s'est achevée cet été, et son bilan a été présenté devant les partenaires parties prenantes à la MFR du Pithiverais.

Sur la base des premiers résultats très satisfaisants et de la volonté des référents *restauration collective* engagés, il est envisagé de poursuivre les travaux pendant une année supplémentaire. Un financement via la compensation agricole sera à nouveau sollicité.

Il s'agira à la fois de poursuivre les actions pour ceux qui étaient déjà engagés, de mener des actions similaires à celles de 2023-2024 pour trois nouvelles structures et d'engager une pré-étude de faisabilité d'une légumerie/conserverie. Cette dernière étape sera mise en œuvre sous réserve d'un intérêt déclaré en cours des travaux.

Des outils de communication sont prévus, notamment des affiches pour les salles de restauration.

Le coût de cette phase 2 est estimé à environ 16 700 €.

Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Forum La paille pour le bâtiment, une opportunité à saisir ? ».

Mme BEVIERE rappelle l'organisation de ce forum par Envirobat Centre, en partenariat avec des structures spécialisées et les PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, Gâtinais montargois et Loire Beauce, le 10 octobre de 9h à 12h30, à la salle des fêtes de Dadonville.

- AgroEcoSens.

Mme BEVIERE indique que le projet porté par la coopérative BCO a reçu un avis favorable de la part de la Région, ouvrant la porte vers un financement FEDER via le volet Partenariat Européen pour l'innovation (PEI).

Pour mémoire, le PETR s'était engagé dans ce projet pour porter deux actions, la première en lien avec la Trame verte et bleue, la seconde à vertu pédagogique vers les élus locaux.

- Forum SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle la tenue de l'évènement organisé par la CLE du SAGE Nappe de Beauce le 6 novembre prochain à l'Espace Saint-Euverte à Orléans, à l'occasion des 10 ans de l'adoption du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Nappe de Beauce. Il s'agira notamment de faire le bilan des actions, appuyer le besoin de stratégie à l'échelle du bassin hydrographique déclinée à travers la nouvelle feuille de route et de présenter les pistes pour une nouvelle gouvernance de la CLE.

- Sondage magasin de producteurs locaux.

Mme BEVIERE indique que plusieurs producteurs locaux ont répondu au sondage réalisé par le PETR, et que les intérêts sont suffisants pour envisager une restitution des résultats et envisager la suite. Cette réunion se tiendra le 9 octobre prochain dans les locaux du PETR.

- Jeu Pays BORDIER.

Mme BEVIERE annonce que les boîtes de jeux sont en cours de fabrication et qu'elles devraient être livrées dans les prochains jours.

- Filière bois plaquettes énergie.

Mme BEVIERE signale que la SCIC Bois Energie Centre-Val de Loire envisage de répondre à un appel à projets de l'ADEME, ce qui permettrait de financer du temps d'ingénierie dédiée à l'accompagnement des agriculteurs souhaitant accueillir des plateformes de stockage et des acteurs locaux pour l'approvisionnement en matières bois.

Le PETR rédigera une lettre de soutien pour confirmer l'intérêt de cette démarche au niveau local.

- Services express régionaux métropolitains (SERM).

Mme BEVIERE souligne le nécessaire engagement des collectivités du Pithiverais dans cette démarche. Si le territoire n'est pas présent dans ces instances, il n'y a aucune chance que des services ferroviaires et/ou des pôles multimodaux soient mis en œuvre jusqu'au Nord Loiret.

Les Présidents des trois EPCI membres du PETR confirment que leur structure respective est dans les groupes de travail.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 7 novembre à 16h, en amont du Comité syndical de 17h30. Ces deux réunions se tiendront à la salle des fêtes de Chambon-la-Forêt.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h50.

Monique BEVIERE, Présidente